



Chambre de commerce
du Montréal métropolitain
Board of Trade of Metropolitan Montreal

FINANCEMENT UNIVERSITAIRE :

LA CHAMBRE DE COMMERCE DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN RÉPOND AUX QUESTIONS

POURQUOI LA CHAMBRE PREND-ELLE PART AU DÉBAT SUR LE FINANCEMENT UNIVERSITAIRE?

Nos universités sont les moteurs de l'économie du savoir et des pépinières de main-d'œuvre qualifiée. Elles sont au cœur du déploiement de nos stratégies industrielles en recherche et développement. Elles forment l'avenir du Québec.

NOS UNIVERSITÉS MANQUENT-ELLES DE FINANCEMENT?

Absolument. Nos universités souffrent d'un sous-financement chronique depuis plusieurs années. Cela affecte indéniablement leur performance actuelle et future. Le manque à gagner est énorme : environ 620 millions \$.

LE GOUVERNEMENT PEUT-IL PALLIER LA SITUATION?

Le gouvernement du Québec fait déjà sa part; il investit massivement dans nos universités, plus que toutes les autres provinces canadiennes. Il assume 68 % de leurs coûts de fonctionnement, contre 53 % dans le reste du Canada. La santé et l'éducation accaparant déjà 70 % du budget de l'État, il est irréaliste de demander à ce dernier une plus grande contribution.

POURQUOI NE PAS AUGMENTER LES IMPÔTS POUR FINANCER LES UNIVERSITÉS?

Un environnement fiscal concurrentiel est essentiel pour la compétitivité d'une économie. Au-delà d'un certain seuil, les augmentations d'impôt ont un impact négatif sur la prospérité. À l'échelle nord-américaine, notre fardeau fiscal est déjà parmi les plus élevés. Le renforcement de nos universités nécessite un déplafonnement des droits de scolarité.

QUELLE EST L'AUGMENTATION DES DROITS DE SCOLARITÉ NÉCESSAIRE?

La Chambre propose d'augmenter les droits de scolarité de 1 000 \$ par année sur trois ans, de 2012 à 2015, tout en maintenant le niveau actuel de financement public. Cela permettra à nos universités de rattraper le niveau canadien avant que l'écart ne se creuse davantage. Cette hausse devra être modulée en fonction du domaine d'études et accompagnée d'une bonification substantielle du régime de prêts et bourses représentant 25 % des revenus additionnels.

POURQUOI NE PAS SE CONTENTER D'UNE AUGMENTATION PLUS FAIBLE?

Le rattrapage proposé ne vise qu'à atteindre la moyenne canadienne. Une hausse moindre laisserait nos universités dans une situation précaire. Les demi-solutions sont dangereuses parce qu'elles donnent l'illusion que le problème est réglé, alors qu'il n'en est rien.

L'AUGMENTATION DES DROITS DE SCOLARITÉ NE RISQUE-T-ELLE PAS DE RÉDUIRE LA FRÉQUENTATION UNIVERSITAIRE?

Non. Contrairement à la croyance véhiculée, il n'y a aucun lien entre le taux de fréquentation universitaire et les droits de scolarité. Bien que les droits de scolarité soient nettement plus faibles au Québec qu'ailleurs au Canada, notre taux de fréquentation universitaire est moins élevé. Le véritable obstacle à l'accessibilité universitaire est le taux élevé de décrochage au secondaire.

COMMENT ALORS GARANTIR L'ACCESSIBILITÉ POUR LES ÉTUDIANTS MOINS FORTUNÉS?

Il est possible d'augmenter les droits de scolarité sans pour autant compromettre l'accessibilité. L'outil le plus approprié demeure un programme bonifié, ciblé et intelligent de prêts et bourses.

NE SERAIT-IL PAS PLUS EFFICACE DE GARDER LES DROITS DE SCOLARITÉ BAS POUR TOUS?

C'est en voulant offrir l'éducation «à rabais» pour tous que le Québec s'est retrouvé dans une situation de sous-financement. Le levier de solidarité et de mobilité sociale le plus efficace est un régime de prêts et bourses bien financé.

QUELS AVANTAGES Y A-T-IL À PERMETTRE UNE MODULATION DES DROITS DE SCOLARITÉ EN FONCTION DU DOMAINE D'ÉTUDES?

C'est d'abord une question d'efficacité. Les programmes de formation les plus coûteux sont par définition ceux qui nécessitent un meilleur financement. Or, à l'heure actuelle, un étudiant en médecine contribue à 14 % de sa formation, contre 40 % pour un étudiant en sciences sociales. C'est aussi une question d'équité. L'étudiant en médecine recevra en moyenne 2 millions \$ de plus en revenus. Bref, les étudiants devraient contribuer d'une manière plus proportionnelle à leurs coûts de formation. Le Québec est la seule province à n'avoir aucune modulation des droits de scolarité.

COMMENT S'ASSURER QUE LES ÉTUDIANTS EN AURONT POUR LEUR ARGENT?

Il n'est pas question de donner un chèque en blanc aux universités. Les universités devront profiter de cette marge de manœuvre pour devenir plus performantes. En contrepartie de l'effort supplémentaire des étudiants, un meilleur suivi des indicateurs de performance pour nos universités – basé sur des données mesurables et évolutives – sera essentiel.

QU'EN EST-IL DE L'EFFORT DES ENTREPRISES?

Les entreprises offrent aux diplômés des emplois de qualité et des salaires compétitifs. Une taxe additionnelle sur les investissements ou encore sur la masse salariale serait contre-productive. Elle réduirait la compétitivité de notre économie et aurait un effet à la baisse sur les salaires des travailleurs. Cela dit, le gouvernement devrait mettre en place de nouveaux incitatifs fiscaux afin d'augmenter les dons et les partenariats; nous gagnerons tous à développer au Québec une plus grande culture philanthropique.

DROITS DE SCOLARITÉ : ENDETTEMENT OU INVESTISSEMENT?

Une personne qui possède un baccalauréat gagnera 600 000 \$ de plus qu'un diplômé du secondaire durant sa vie active. Pour l'étudiant, l'université est un investissement à ce point rentable que son rendement justifie amplement qu'on s'attarde à en préserver la qualité et le bon financement.

DANS UNE ÉCONOMIE DU SAVOIR, DES UNIVERSITÉS PERFORMANTES ET BIEN FINANCÉES SONT UNE CONDITION ESSENTIELLE À NOTRE SUCCÈS. NOUS DEVONS LEUR DONNER LES OUTILS NÉCESSAIRES À LEUR RÉUSSITE. IL Y A URGENCE D'AGIR.

Nous vous invitons à poursuivre la réflexion sur Twitter : #finunivqc
Consultez notre dossier complet au www.ccmq.ca/droits-de-scolarite